

Les Cahiers de droit



H. IMMARIGEON, « *La Responsabilité Extra-contractuelle de la Couronne au Canada* », Wilson & Lafleur, Montréal, 1965.

André Dufour

Volume 8, Number 2, 1966–1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004433ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004433ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Dufour, A. (1966). Review of [H. IMMARIGEON, « *La Responsabilité Extra-contractuelle de la Couronne au Canada* », Wilson & Lafleur, Montréal, 1965.] *Les Cahiers de droit*, 8(2), 238–239. <https://doi.org/10.7202/1004433ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Chronique bibliographique

REYNALD BOULT, « **Bibliographie du Droit canadien.** » Wilson & Lafleur, Montréal 1966.

L'ouvrage de M^e Boulton se présente alors qu'il était grand temps d'avoir une perspective générale des publications juridiques au Canada : on y retrouve classifiés par sujets les livres de Droit et les articles de revue.

La publication est bilingue et réunit à la fois ouvrages de droit civil et de « Common Law ». Le travail était immense, mais l'auteur s'y connaît en la matière et il a réussi à nous présenter un ouvrage nécessaire dans la recherche, tant des praticiens que des théoriciens. Y trouver un article ou un ouvrage est chose facile : il y a un index des auteurs, un index alphabétique des matières et une table analytique des matières.

La seule critique que nous puissions faire, c'est que l'auteur a négligé certains articles et ouvrages, notamment les articles anonymes et les publications des services gouvernementaux. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage gigantesque s'avère un livre nécessaire à toute bibliothèque de droit, en espérant que des addendas pourront être ajoutés pour la mise à jour.

VICTOR CAYER

Adjoint à la
chronique bibliographique

H. IMMARIGEON, « **La Responsabilité Extra-contractuelle de la Couronne au Canada.** » Wilson & Lafleur, Montréal 1965.

Le premier ouvrage d'envergure sur la responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle de l'État au Canada vient d'être publié. Et qui plus est, cet ouvrage est rédigé en langue française. Voilà donc un travail fort attendu et sans doute destiné à de nombreuses références.

Madame Immarigeon s'est attaquée à un problème qui avait certes fait l'objet de nombreux arrêts et de nombreux articles de revues mais dont l'étude n'avait jamais conduit à une publication d'envergure. Influencée sans aucun doute par le travail de Denis Lévy sur « La Responsabilité de la Puissance publique et de ses agents en Angleterre », paru en 1957, l'auteur a su tirer profit de cet exemple tant dans le découpage du plan que dans la présentation d'un si vaste sujet.

Contrairement à ce que peut laisser entendre le titre, cet ouvrage traite de la responsabilité non seulement de l'État fédéral mais aussi de l'État provincial québécois.

Dans sa première partie sur la Couronne fédérale, l'auteur, après un rappel des structures administratives et de l'évolution historique de la législation, discute des sources du droit en cette matière et présente ainsi une belle synthèse des problèmes que pose la constitutionnalité de la Loi de 1953 et l'opposabilité des lois provinciales à la Couronne du Canada. Ensuite, abordant l'action en responsabilité, elle discute successivement des conditions d'existence tant pour les dommages causés par les agents et préposés ou par les véhicules à moteur dont l'État est responsable que pour la violation des obligations afférentes à la propriété ou au contrôle de biens. Puis elle traite de l'exercice de l'action en responsabilité et de ses effets. Enfin, rappelant les cas où l'irresponsabilité de l'État persiste, elle souligne avec beaucoup de justesse les limites de la Loi de 1953.

Dans sa deuxième partie sur la responsabilité de la province de Québec, elle en étudie la nature et l'étendue. Cependant, avec la mise en vigueur du nouveau Code de procédure et la disparition de la pétition de droit dans les poursuites contre l'État provincial, son étude des règles de procédure perd malheureusement beaucoup de son intérêt. Il en est ainsi pour le passage qui traite de l'ancien article 88 du Code de procédure qui vient également d'être aboli.

Dans cette dernière partie, on peut être plus ou moins d'accord avec la justification que l'auteur tente d'apporter au jugement de la Cour Suprême dans l'arrêt Cliche, si fondamental en cette matière, mais on doit respecter une opinion aussi bien présentée. D'ailleurs, les conclusions de l'auteur à la fin de chacune des deux parties sont fort judicieuses.

A l'honorable Garson qui, dans sa présentation du projet de loi en Chambre, se félicitait du fait qu'il avait pour objet de placer la Couronne dans la même situation qu'un particulier, M^{me} Immarigeon répond en conclusion de son travail :

« La nécessité de tenir compte des droits de chaque individu au regard de la société liée à l'intervention toujours croissante de l'État dans presque tous les domaines de l'activité, doit nécessairement conduire à une conception plus large que celle qui envisage de soumettre l'État au même régime que les personnes privées. » (1)

ANDRÉ DUFOUR

Professeur auxiliaire
à la Faculté de droit
de l'université Laval

HUBERT REID, **Code de Procédure civile annoté**. Faculté de Droit, université Laval, Québec, 1966.

Avec l'entrée en vigueur du Nouveau Code de Procédure civile (1966), un ouvrage explicatif des nouvelles règles s'imposait. Le Code Annoté de M^r Reid comble cette lacune et se situe à la base du renouveau procédural en nous donnant une explication des articles du Code, soutenue par les notes des commissaires, par certaines notes complémentaires de l'auteur, ainsi que par la doctrine et la jurisprudence qui offrent encore un intérêt pratique.

De plus, l'auteur a cru bon, en raison de leur utilité, de joindre au recueil les règles de pratique de la Cour d'Appel et de la Cour Supérieure.

(1) Page 329.